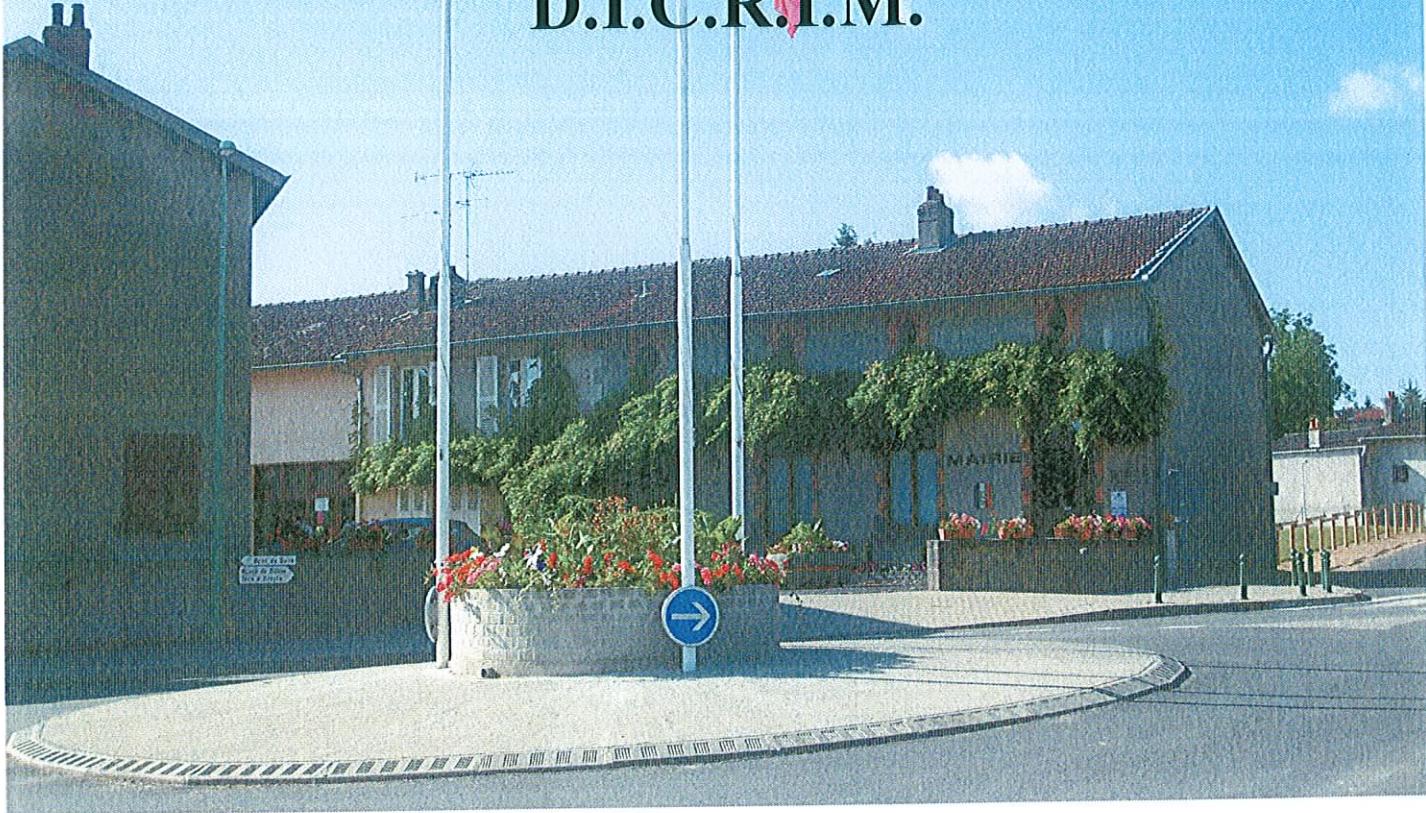


Commune de Peschadoires

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.



Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de Peschadoires est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. Ce D.I.C.R.I.M. ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.



Votre Maire

Florent MONEYRON

Informations utiles

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

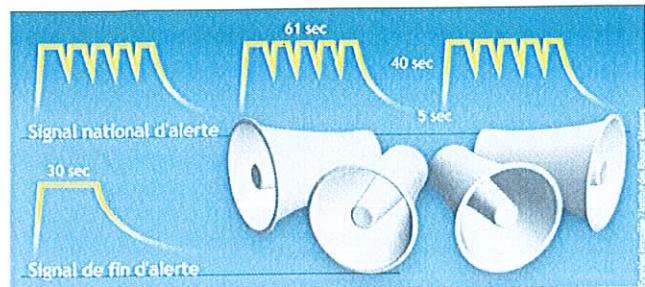
Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropiques, ils regroupent les risques industriels, nucléaire et rupture de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, par voies ferrées et par canalisation.

L'alerte

En cas de phénomène naturel ou technologique majeur, la population doit être avertie par un signal d'alerte, identique pour tous les risques et pour toute partie du territoire national. Ce signal consiste en trois émissions successives de 101 secondes chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.

Le signal est diffusé par tous les moyens disponibles et notamment par le réseau national d'alerte et les équipements des collectivités territoriales. Il est relayé par les dispositifs d'alarme et d'avertissement dont sont dotés les établissements recevant du public.



Les fréquences radios

Lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter. Dans le cas d'une évacuation décidée par les autorités, la population en sera avertie par la radio.

- France Inter : 90.4 FM
- France Info : 105.5 FM
- France Bleue : 102.5 FM

Numéros d'urgence

- Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
S.A.M.U. : 15
Appel européen d'urgence : 112
Préfecture : 04.73.98.63.63.



Transport de matières dangereuses

Notre société nécessite le transport de produits dangereux, ils sont inflammables, toxiques, explosifs, radioactifs ou corrosifs, ils peuvent provoquer en cas d'accident ou d'épandage, un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau. Notre commune est concernée par l'approvisionnement des stations service environnantes et par l'approvisionnement en propane des particuliers. D'autre part, la commune est traversée par des canalisations de transport de gaz naturel à haute pression.



Consignes de sécurité

Si vous êtes témoin, donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime en touchant le produit ou en vous approchant.



Risque Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. La commune est directement concernée par les crues de la Dore. Lors d'inondations, certains axes routiers peuvent être coupés.

Avant

Lorsqu'un avis est émis sur les ondes ou vous est communiqué par tout autre moyen, déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur où ils pourront rester au sec. Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage. Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.



Pendant

Evacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige. Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments, etc. Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale. Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où elles pourront vous joindre. Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles ou radio de la voiture).

Après

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant. Consulter un spécialiste du chauffage avant de remettre en route le système, et ce, quel que soit le système utilisé.

Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes. Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés. Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau. Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de mois, de terre ou d'alcool, taches au sol ou sur les murs) qui peut entraîner des problèmes de santé, notamment au niveau respiratoire. Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance et prenez des photos.

Pour info

Surveillance des crues avec le site internet national : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr ainsi que l'écoute des bulletins émis par Météo-France.



Risque Sismique

Située dans la zone 3, aléa modéré de sismicité, la commune de Peschadoires doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif. Si la force du séisme est importante, on peut voir apparaître des chutes de tuiles voir des effondrements de bâtiments. Il dure de quelques secondes à quelques minutes. En conséquence, les constructions doivent respecter les règles parasismiques.

Attention : en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.



Risque de mouvements de terrain

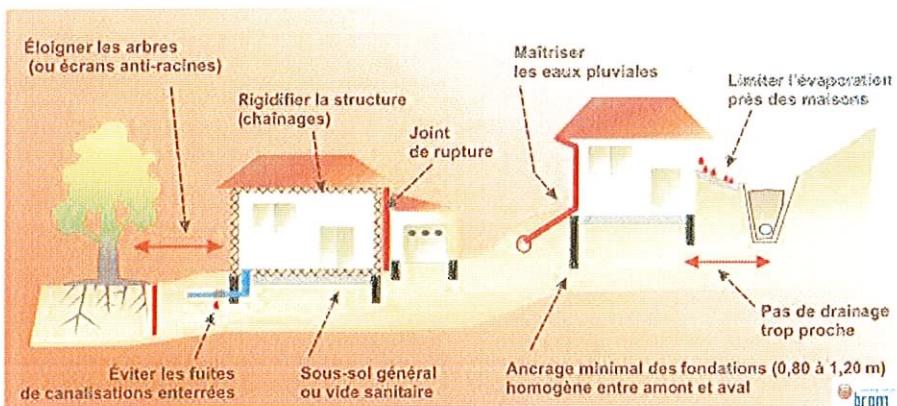
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

Avant

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Pendant

Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement ou les lieux de rassemblement définis par la commune et empêcher l'accès du public dans un périmètre plus étendu que la zone d'aléa.



Les mesures de prévention pour le risque argile

Le phénomène de **retrait-gonflement lié aux argiles** est la conséquence d'un changement d'humidité des sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Ce processus lent et continu peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions, pouvant dans les cas extrêmes rendre inhabitables les locaux.



Risques événements climatiques

La commune de Peschadoires peut être touchée soit par des vents violents pouvant atteindre des vitesses supérieures à 100 km/h et accompagnées généralement de fortes pluies, par des chutes de neige supérieures à 10 cm et/ou un froid intense et/ou un verglas généralisé soit par une température maximale supérieure à 34°C pendant la journée et une température minimale supérieure à 19°C pendant la nuit sur une durée moyenne de trois jours.

Météo France diffuse en permanence aux autorités et au public des cartes de vigilance (consultable 24h/24) qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge ».

Vigilance rouge : danger imminent, appliquer les consignes d'alerte

Vigilance orange : prendre des mesures de précaution



Risque feu de forêt

La commune de Peschadoires compte environ 707 hectares de zones boisées qui peuvent être touchées par le risque feu de forêt. Pour progresser, un feu de forêt a besoin de trois conditions : une source de chaleur, un apport d'oxygène et un combustible.



Si vous êtes témoin d'un départ de feuappelez les sapeurs pompiers au 18.